

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 DECEMBRE 2025

Le Conseil Municipal de la VILLE DE DENAIN s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à dix-huit heures, sur la convocation et sous la Présidence de Madame Anne-Lise DUFOUR-TONINI, Maire.

Date de Convocation : 12 Décembre 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 33 Présents : 27

Etaient présents : MM. DUFOUR-TONINI, LEMOINE, CHERRIER, MOHAMED, AUDIN, RYSPERT, DERGHAL, MIRASOLA, CRASNault, THUROTTÉ, DENIS, DUPONT, ATTEN, THOMAS, CARTA, CYBURSKI, BELLEGUEULE, DUCHEMIN, CARPENTIER-BORTOLOTTI, TONNEAU, BOUCHEZ, AMOURI, SANCHEZ, FEDDAL, HOCHART, THERY, ZAOUI.

Ont donné pouvoir : Monsieur ANDRZEJCZAK (pouvoir à Monsieur AUDIN), Monsieur BRAILLY (pouvoir à Monsieur HOCHART), Madame BOUTON (pouvoir à Madame THOMAS).

Absente excusée : Madame GAJDA.

Absents : Madame DANDOIS, Monsieur VANDENDOOREN.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur SANCHEZ.

DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE – COMPTE RENDU.

EXPOSE DU RAPPORTEUR

En application des articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération n° 7 du 28 Mai 2020 du Conseil Municipal, j'ai pris les décisions suivantes :

17 Septembre 2025 – N° 2025-137/COI (*Conduite d'Opérations et Investissement*)

Signature d'un marché n° 25/029 de mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage de faisabilité programmatique pour la construction d'une salle ARENA à Denain avec la société LE LAB AMO située à FLEURBAIX (62840).

Le marché sera conclu pour un montant de 39 540 € HT soit **47 448,00 € TTC**.

Le marché prendra effet à compter de sa notification au titulaire jusqu'à la fin de sa mission de 22 mois.

30 Septembre 2025 – N° 2025-138/COI (*Conduite d'Opérations et Investissement*)

Signature de la proposition AD 2025-625 de ABIES DECOR situé à SEPAUX (89116) afin de réaliser l'achat de fourniture d'accessoires de décoration destinés à l'arbre de Noël de la Ville de Denain.

Un bon de commande sera émis pour un montant total de 1 000,00 € HT soit **1 200,00 € TTC**.

Les prestations s'exécuteront dans les conditions prévues au devis.

1er Octobre 2025 – N° 2025-139/P.F.L.C. (Pôle Famille Loisirs Culture)

Signature d'un contrat avec l'orchestre « OSMOSE » représenté par Monsieur VERDI Olivier, situé à MARCINELLE (6001/Belgique), qui assurera l'animation musicale du thé dansant du Dimanche 12 Octobre 2025.

Le coût global de ce contrat s'élève à **550 € TTC**.

2 Octobre 2025 – N° 2025-140/CP (Commande Publique)

Signature d'un convention pour la mise à disposition d'une benne afin de collecter les déchets de ferrailles avec la Société STROH située à DENAIN (59220).

La convention est consentie à titre gratuit.

Le contrat prendra effet à compter du 7 Décembre 2025 pour une période d'un an, renouvelable trois fois par tacite reconduction dans la limite de quatre ans.

7 Octobre 2025 – N° 2025-142/COI (Conduite d'Opérations et Investissement)

Signature de la proposition AC51079B avec CLOTURES SANIEZ situé à SOLESMES (59730) afin de réaliser l'achat de fourniture et pose de deux bornes rétractables semi-automatiques destinées à sécuriser le parking de la Maison de Quartier Ferme Thonville et Halte-Garderie Aux Petits Câlins à DENAIN.

Un bon de commande sera émis pour un montant total de 6 870,00 € HT soit **8 244,00 € TTC**.

Les prestations s'exécuteront dans les conditions prévues au devis.

7 Octobre 2025 – N° 2025-143/COI (Conduite d'Opérations et Investissement)

Signature des propositions 4556688 – 4555067 – 4555094 avec SALT1 situé à ROUVIGNIES (59328) afin de réaliser l'achat de location de nacelles articulées destinées à l'installation des illuminations et décorations festives de fin d'année à Denain.

Un bon de commande sera émis pour un montant total de 3 222,50 € HT soit **3 867,00 € TTC**.

Les prestations s'exécuteront dans les conditions prévues au devis.

8 Octobre 2025 – N° 2025-144/Culture

Signature d'un contrat pour l'organisation de la manifestation suivante :

- le Dimanche 14 Décembre 2025 à 16h00 à l'église Saint-Martin : Concert « **GOSPEL** », proposé par l'association « COSPLAYERS AND CO » située à SIN-LE-NOBLE (59450).

Le coût du cachet (*hors frais annexes*) s'élève à **1 990 €**.

10 Octobre 2025 - N° 2025-145/DGS (Direction Générale des Services)

Acceptation d'un don de la Société SAS Julie et Floriant new co, prestataire de la commune, qui a fabriqué un surstock dans le cadre de son marché pour la fourniture d'uniformes dans le cadre de l'action « *Port de l'uniforme à l'école* », par convention signée avec les services de l'Education Nationale, pour une valeur totale de 12 702,51 € HT soit **15 243,01 € TTC**.

13 Octobre 2025 – N° 2025-146/CP (Commande Publique)

Signature d'une modification n° 1 concernant la prolongation de délai, avec le déléataire actuel : la Société SAFE GROUPE SECURITE située à PROUVY (59121). L'article 3 de la décision n° 2024-240/CP du 16/12/2024 relative au marché de prestation de sécurité et de gardiennage pour la Ville de Denain est modifié comme suit : « *Le marché prend effet à compter du 1^{er} Janvier 2025 pour une durée d'un an et d'un mois, allant jusqu'au 31 Janvier 2026* ».

La modification du marché n'a pas d'incidence financière sur la procédure, le minimum et le maximum annuel restent inchangés.

13 Octobre 2025 – N° 2025-147/CP (Commande Publique)

Signature d'un contrat pour l'entretien du massicot électrique avec la société PIL SERVICE située à PROVIN (59185).

Le montant annuel du contrat d'entretien est fixé à 810,85 € HT soit **973,02 € TTC**.

Ce contrat est conclu pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction dans la limite de 3 ans et prenant effet au 1^{er} Janvier 2026.

14 Octobre 2025 – N° 2025-148/AP (Arts Plastiques)

Signature des contrats et autres documents relatifs à l'organisation de la manifestation ci-dessous :

- Du Samedi 8 Novembre 2025 au Samedi 6 Décembre 2026 : Exposition [H]all over 34, de Josselyn DAVID, proposée par Madame MAZUR, à l'école d'arts plastiques située à DENAIN, visible le mardi et jeudi de 14h00 à 18h00, le mercredi et samedi de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00. Fermé le lundi, Vendredi et Dimanche.

Les droits d'exposition s'élèvent à **600 €**.

Entrée : gratuite.

15 Octobre 2025 – N° 2025-149/Culturel

Signature des contrats relatifs à l'organisation des manifestations ci-dessous :

- Mercredi 5 Novembre 2025 à 10h30, au théâtre : « ***Ne le dis surtout à personne*** » : Pièce de théâtre proposé par le Lycée Pierre Joseph Fontaine, dans le cadre du projet « *nos différences sont notre richesse* » en partenariat avec l'OFAJ (Office Franco-Allemande pour la jeunesse).

Représentation ouverte et gratuite aux collèges, lycées et IME de la Ville d'Anzin mais également aux collèges et lycées de la Ville de Denain.

- Jeudi 6 Novembre 2025 à 10h00, au théâtre : « *Naître* » : Pièce de théâtre proposé par le Lycée Pierre Joseph Fontaine, dans le cadre du projet « *nos différences sont notre richesse* » en partenariat avec l'OFAJ (Office Franco-Allemande pour la Jeunesse).

Représentation ouverte et gratuite aux collèges, lycées et IME de la Ville d'Anzin mais également aux collèges et lycées de la Ville de Denain.

16 Octobre 2025 – N° 2025-150/CP (Commande Publique)

Signature d'une modification n° 4 (marché n° 2022/40 : *maintenance des ascenseurs de l'Hôtel de Ville, du Complexe Sportif Jean Degros, de la Maison de Quartier Faubourg Duchateau, Ateliers périscolaires Diderot-Voltaire, de l'Inspection Académique et de la Maison du Projet*) concernant le retrait en maintenance d'un ascenseur à la Maison du Projet située à DENAIN (59220) avec la Société OTIS située à MARCQ-EN-BAROEUL (59700).

Le montant de la modification du marché s'élève à -156,84 € HT/an soit **-188,21 € TTC**.

17 Octobre 2025 – N° 2025-151/CP (Commande Publique)

Signature d'un contrat avec la Société LEPERS & FRERES située à DOMPIERRE-SUR-HELPE (59440) pour la maintenance des équipements électromécaniques.

Le montant annuel du contrat de maintenance est fixé à 185,00 € HT soit **222,00 € TTC**.

Le contrat est conclu pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction 3 fois et prenant effet au 1^{er} Janvier 2026.

17 Octobre 2025 – N° 2025-152/CP (Commande Publique)

Signature de la modification de marché n° 1 afin de formaliser, dans l'ensemble du contrat et de ses annexes, l'identité de l'actionnaire principal du crématorium de Denain à la suite de l'opération de restructuration du Groupe OGF.

A compter de l'entrée en vigueur du présent avenant, et sous réserve de l'accomplissement de l'ensemble des étapes de l'opération, l'actionnaire majoritaire de la société du Crématorium de Denain est OGF Crématoriums, société par actions simplifiée, dont le siège social est situé à COURBEVOIE (92400) dans l'ensemble des droits et obligations du contrat en particulier les garanties prévues à l'article 1 du contrat.

Les stipulations du contrat, non modifiées par les termes du présent avenant, demeurent inchangées.

17 Octobre 2025 – N° 2025-153/COI (Conduite d'Opérations et Investissement)

Signature de la proposition 001171025 de SALMON VITRAUX D'ART situé à LAVENTIE (62840) afin de réaliser la dépose, la préservation de la serrurerie des vitraux existant et la dépose d'anciens éléments de vitraux récupérés et restaurés de l'ancienne église du Sacré-Coeur à Denain destinées à l'église Saint-Martin à Denain.

Un bon de commande sera émis pour un montant total de 6 473,80 € HT soit **7 768,56 € TTC**.

Les prestations s'exécuteront dans les conditions prévues au devis.

20 Octobre 2025 – N° 2025-154/SPM (Secrétariat Particulier du Maire)

Signature d'une convention d'occupation temporaire avec exploitation d'un manège de type « carrousel », sur la Place de Centre-Ville avec Monsieur MERCIER, gérant de la SARL « BDA », à compter du 1^{er} Décembre 2025.

La convention de mise à disposition sur le domaine public ainsi que l'exploitation est prévue pour une durée d'un an, renouvelable trois fois par tacite reconduction à date d'anniversaire, sans que sa durée ne puisse excéder 4 ans.

Le candidat s'engage à exploiter et à entretenir un manège de type « carrousel ».

La redevance annuelle est fixée au tarif de **1 000 €**.

21 Octobre 2025 – N° 2025-155/CP (Commande Publique)

Signature d'un contrat avec la Société Les Ateliers de l'Ostrevent blanchisserie située à DENAIN (59220) relatif aux prestations de blanchisserie de linge dans les écoles et des tenues de cérémonies.

Le montant est à prix unitaire et se réfère au BPU.

Le contrat prendra effet à compter du 21 décembre 2025 et se terminera courant septembre 2026 pour une durée d'un an sans reconduction tacite.

28 Octobre 2025 – N° 2025-156/CP (Commande Publique)

Signature d'un contrat de location et de maintenance d'un sanitaire mobile pour le Club Loup Denaisien situé à DENAIN avec la Société WC LOC – SAS ENYGEA SERVICES située à VALENCIENNES (59300).

Le montant annuel du contrat de location et de maintenance est fixé à 1 365,10 € HT soit **1 638,12 € TTC**.

Ce contrat est conclu pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction 2 fois dans la limite de 3 ans et prenant effet au 01/01/2026.

28 Octobre 2025 – N° 2025-157/CP (Commande Publique)

Signature d'un contrat portant sur l'assistance juridique de la commune de Denain et la représentation en justice dans l'ensemble du domaine des droits des collectivités avec le Cabinet Oppidum Avocats pris en la personne de l'avocat Maître Philippe BLUTEAU situé à PARIS (75014).

Le montant du taux horaire est fixé à un minimum de **170 € HT** et les autres prix sont fixés selon la convention d'honoraires, le montant de l'ensemble de la prestation ne pourra excéder un montant de 39 000 € HT annuels.

Le marché prend effet à compter du 30 Janvier 2026 pour une durée d'une année, il ne pourra être reconduit sans la conclusion d'une nouvelle convention au préalable.

29 Octobre 2025 – N° 2025-158/P.F.L.C. (Pôle Famille Loisirs Culture)

Signature d'un contrat avec l'orchestre « HELENIAK » représenté par Monsieur DURIEZ situé à LIEVIN (62800) qui assurera l'animation musicale du thé dansant du Dimanche 9 Novembre 2025.

Le coût global de ce contrat s'élève à **740 € (hors charges)**.

30 Octobre 2025 – N° 2025-160/Evénementiel

Signature d'un contrat avec DIVAN PRODUCTION situé à LILLE, représenté par Monsieur VANHECKE, qui propose le spectacle « **Père Noël acrobate** », le Vendredi 12 Décembre 2025, Parvis de l'Hôtel de Ville.

Le coût global du contrat « *clé en main* » s'élève à **1 950 € TTC**.

Il comprend l'ensemble des cachets, les charges et d'une manière générale tous les éléments nécessaires à la représentation.

Les crédits seront pris sur l'article 6042-024 du budget général.

30 Octobre 2025 – N° 2025-161/CP (Commande Publique)

Signature d'un contrat de distribution physique de documents municipaux et prospectus sur le territoire de la commune de Denain avec la société BOITAUXLETTRES France située à LISSES (91090).

Le montant annuel du contrat est de 7 200,00 € HT soit **8 640,00 € TTC** pour 3 distributions annuelles de 2 400,00 € HT unitaire soit **2 880,00 € TTC**.

Ce contrat est conclu pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction 3 fois dans la limite de 4 ans et prenant effet à sa date de notification.

3 Novembre 2025 – N° 2025-163/CP (Commande Publique)

Signature d'un contrat pour le renouvellement du système de radiocommunication pour le service de la Police Municipale de la Ville avec la société ICOM France SAS située à TOULOUSE (31505).

Le montant annuel du contrat est de 1 140,00 € HT soit **1 368,00 € TTC** pour 10 terminaux à 114,00 € HT à l'unité et à l'année.

Ce contrat est conclu pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction 3 fois dans la limite de 4 ans et prenant effet à la date du 1^{er} Février 2026.

4 Novembre 2025 – N° 2025-165/CP (Commande Publique)

Signature d'un contrat de vérification des systèmes de protection contre la foudre pour la Mairie, l'Eglise et la salle des fêtes de la Commune avec la société BCM FOUDRE située à DOUAI (59500).

Le montant annuel du contrat de vérification est fixé à 430,00 € HT soit **516,00 € TTC** avec des frais de dossier annuels de 20,00 € HT soit **24,00 € TTC**.

Ce contrat est conclu pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction 3 fois dans la limite de 4 ans et prenant effet au 1^{er} Janvier 2026.

3 Novembre 2025 – N° 2025-164/COI (Conduite d'Opérations et Investissement)

Signature de la proposition 2510130 de DELTOUR PAYSAGE situé à CAMBRAI (59400) afin de réaliser des travaux de réalisation d'un massif pour le soubassement destinés au futur carrousel sur la place du centre-ville.

Un bon de commande sera émis pour un montant total de 5 680,42 € HT soit **6 816,50 € TTC**.

Les prestations s'exécuteront dans les conditions prévues au devis.

....

6 Novembre 2025 – N° 2025-166/AP (*Arts Plastiques*)

Signature des contrats et autres documents relatifs à l'organisation de la manifestation suivante :

- Du samedi 20 décembre 2025 au samedi 7 février 2026 : Exposition [H]all over 36 de Maryline TERRIER, proposée par Madame MAZUR, à l'école d'arts plastiques située à DENAIN, visible le mardi et jeudi de 14h00 à 18h00, le mercredi et samedi de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00. Fermé le lundi, vendredi et dimanche.

Les droits d'exposition s'élèvent à **3 500 €**.

18 Novembre 2025 – N° 2025-168/SPM (*Secrétariat Particulier du Maire*)

Signature d'une convention d'occupation temporaire avec mise à disposition d'un emplacement de 6 m² lors du « Village de Noël » à savoir : Place de la Liberté à Denain avec Monsieur CABY Frédéric, pour la vente de marrons chauds aux jours et horaires suivants :

- Vendredi 12 Décembre 2025 de 17h00 à 21h00
- Samedi 13 Décembre 2025 de 14h00 à 19h00
- Vendredi 19 Décembre 2025 de 16h30 à 19h00
- Samedi 20 Décembre 2025 de 14h00 à 19h00
- Dimanche 21 Décembre 2025 de 14h00 à 19h00

La convention d'occupation temporaire est conclue pour un montant de **0,70 € le m² TTC/jour**. Soit un montant total de **21 € TTC** (*tarif applicable par délibération n° 8 du Conseil Municipal du 27 février 2023*).

18 Novembre 2025 – N° 2025-169/SPM (*Secrétariat Particulier du Maire*)

Signature d'une convention d'occupation temporaire avec mise à disposition d'un emplacement de 6 m² lors du « Village de Noël » à savoir : Place de la Liberté à Denain avec Madame RIVOAL Justine, gérante de « Jack, Laure et leurs magicshows », aux jours et horaires suivants :

- Vendredi 12 Décembre 2025 de 16h00 à 21h00
- Samedi 13 Décembre 2025 de 14h00 à 19h00
- Dimanche 14 Décembre 2025 de 14h00 à 19h00
- Samedi 20 Décembre 2025 de 14h00 à 19h00
- Dimanche 21 Décembre 2025 de 14h00 à 19h00
- Lundi 22 Décembre 2025 de 14h00 à 19h00
- Mardi 23 Décembre 2025 de 14h00 à 19h00

Le prestataire devra proposer à la vente des maquillages à des prix accessibles avec une prestation adaptée à un service sur place en extérieur. Il devra être en capacité à servir un large public attendu à l'événement.

La convention d'occupation temporaire est conclue pour un montant de **0,70 € le m² TTC/jour**. Soit un montant total de **29,40 € TTC** (*tarif applicable par délibération n° 8 du Conseil Municipal du 27 février 2023*).

18 Novembre 2025 – N° 2025-170/SPM (Secrétariat Particulier du Maire)

Signature d'une convention d'occupation temporaire avec mise à disposition d'un chalet de 6 m² lors du « Village de Noël » à savoir : Place de la Liberté à Denain, du 12 Décembre 2025 au 23 Décembre 2025 avec :

- Monsieur LANGLIN Lionel, gérant de « Eurobar »
- Madame HENNEVIN Kelly, gérante de « Chez Kelly et Sulli »
- Madame LERNOULD Carine, gérante de « CL'Destock »
- Madame et Monsieur TELLIER Séverine et Eric, gérants de « Boujeña »
- Madame BAUDUIN Anne, gérante de « La Fée des Pierres »
- Madame VOURIOT Lindsey, gérante de « Boli Bola »
- Madame WYBO-HAUMONT Marjorie, gérante de « l'Expresso »
- Monsieur BECART Lucas, gérant de « Les Saucissons du Valenciennois »
- Madame TOURLOS Nadège, Présidente de l'association « Les Enfants de Descartes »
- Monsieur RIVIERE Brandon
- Madame BOILLY Adeline
- Madame DELVOYE Monique
- Madame DELHAYE Roxane

aux horaires et jours suivants :

- Vendredi 12 Décembre 2025 de 17h00 à 21h00 (*inauguration*)
- Samedi 13 et Dimanche 14 Décembre 2025 de 14h00 à 19h00
- Lundi 15, Mardi 16, Jeudi 18 et Vendredi 19 Décembre 2025 de 16h30 à 19h00
- Mercredi 17, Samedi 20 et Dimanche 21 Décembre 2025 de 14h00 à 19h00
- Lundi 22 et Mardi 23 Décembre 2025 de 14h00 à 19h00

La convention d'occupation temporaire est conclue pour un montant de **0,70 € le m² TTC/jour**. Soit un montant total de **50,40 € TTC** (*tarif applicable par délibération n° 8 du Conseil Municipal du 27 février 2023*).

20 Novembre 2025 – N° 2025-171/Culturel

Signature d'un contrat avec la production « *FABIEN RAMADE PRODUCTIONS* » pour le spectacle « *The Voice is back* », le Vendredi 22 Mai 2026 à 20h00, au Théâtre.

La Ville participe à hauteur de **3 000 € TTC** aux frais de participation et d'organisation.

Le prix des places sera fixé par la production (*hors marge revendeurs*). Les recettes seront perçues par le producteur.

25 Novembre 2025 – N° 2025-172/COI (*Conduite d'Opérations et Investissement*)

Signature de la proposition 20250031 de FLEXIHUT situé à MARQUILLIES (59274) afin de réaliser l'achat, l'installation et démontage de cinq chalets bois pliables avec coffrets électriques blanc.

Un bon de commande sera émis pour un montant total de 31 015,00 € HT soit **37 218,00 € TTC**.

Les prestations s'exécuteront dans les conditions prévues au devis.

28 Novembre 2025 – N° 2025-176/SPM (Secrétariat Particulier du Maire)

Signature d'une convention d'occupation temporaire avec mise à disposition d'un emplacement de 6 m² lors du « Village de Noël » à savoir : Place de la Liberté à Denain, avec Madame HENNEVIN Kelly, pour la vente de churros et de paninis, du 12 au 23 Décembre 2025 aux jours et horaires suivants :

- Vendredi 12 Décembre 2025 de 17h00 à 21h00
- Samedi 13 et Dimanche 14 Décembre 2025 de 14h00 à 19h00
- Lundi 15, Mardi 16, Jeudi 18 et Vendredi 19 Décembre 2025 de 16h30 à 19h00
- Mercredi 17, Samedi 20 et Dimanche 21 Décembre 2025 de 14h00 à 19h00
- Lundi 22 et Mardi 23 Décembre 2025 de 14h00 à 19h00

La convention d'occupation temporaire est conclue pour un montant de **0,70 € le m² TTC/jour**. Soit un montant total de **50,40 € TTC** (*tarif applicable par délibération n° 8 du Conseil Municipal du 27 février 2023*).

L'Assemblée est invitée à se prononcer.

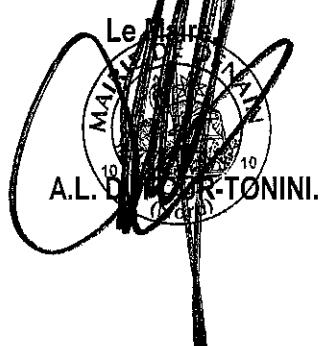
DECISION : ADOpte PAR 26 VOIX POUR ET 4 ABSTENTIONS.

Se sont abstenus : MM. HOCHART, BRAILLY, TONNEAU, FEDDAL.

Le Secrétaire de séance,


T. SANCHEZ

Pour Extrait Conforme,



Certifié exécutoire par le Maire, compte-tenu
de la réception en Sous-Préfecture le.....
et de la publication le.....